



L'Inventaire topographique du patrimoine architectural et urbain de la Ville d'Aix-les-Bains (Savoie)

Par convention signée le 30 décembre 2002, l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Ville d'Aix-les-Bains ont décidé de lancer l'inventaire topographique du patrimoine architectural de la ville.

Cette opération, sous la conduite du service régional de l'Inventaire, s'inscrit dans un vaste mouvement en faveur des études urbaines (St Etienne, Lyon).

Créé en 1964 par André Malraux, alors ministre des Affaires Culturelles, l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France est chargé de recenser, étudier et faire connaître toute œuvre qui du point de vue historique,

artistique ou archéologique fait partie du patrimoine national. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne une base législative à l'Inventaire qui devient désormais Inventaire général du patrimoine culturel. La loi attribue aux Régions les compétences en matière d'inventaire à compter du 1^{er} janvier 2005.

Dans chaque région de France, un service régional de l'Inventaire effectue, selon une méthodologie scientifique, rigoureuse et des principes d'analyse communs, cette mise en mémoire du (des) Patrimoine (s) depuis le V^e siècle à nos jours. Ces dernières années, devant la multiplication des démolitions, les problèmes du centre et de la périphérie, la préoccupation majeure se porte de plus en plus sur l'étude des villes. Elle s'inscrit aussi dans une démarche interdisciplinaire qui associe historiens, historiens de l'art, architectes, archéologues, ethnologues, sociologues, géographes, économistes, afin d'avoir une vision globale du phénomène urbain dans toutes ses composantes.

L'inventaire topographique d'Aix-les-Bains porte sur l'ensemble de la commune qui a été divisée en 16 secteurs d'études. Des opérations d'urgence sont également menées en fonction de l'actualité des chantiers urbains.

Après un récolement documentaire en archives et bibliothèques, un recensement exhaustif des édifices, édifices et ensembles bâtis et non bâtis, est effectué à l'aide de fiches d'identité. Il permet de construire l'atlas historique et d'étudier l'évolution urbanistique de la ville à partir de cartes topographiques, thématiques ou chronologiques. La documentation rassemblée, textuelle, photographique, graphique et cartographique est entièrement numérisée et alimente les bases de données du ministère de la Culture interrogeables sur Internet. A partir du cadastre numérisé, ces informations nourrissent également l'observatoire urbain de la ville, afin de faciliter la gestion du bâti.

Ces travaux de recherche une fois validés, sont mis à disposition du public par des expositions temporaires et des publications. Cette exposition présente les résultats de l'étude du premier secteur : le centre-ville.

L'équipe chargée de l'inventaire général de la ville, placée sous la responsabilité de Françoise Lapeyre-Uzu, conservateur régional de l'Inventaire, est composée de : Marie-Reine Jazé-Charvolin, ingénieur d'étude au Service régional de l'Inventaire, Joël Lagrange, archiviste municipal et François Fouger, photographe à l'Office de Tourisme, avec la participation d'Yves Godde, informaticien et de Paul Cherblanc, dessinateur cartographe du service de l'Inventaire.

